

PLU

Josette LECOT <Josette.LECOT@ville-pont-audemer.fr>

vendredi 12 mai 2017 à 10:11

À : bureau.archiconcept@orange.fr

Bonjour,

Les terrains concernés sont en zone AUri au Plan Local d'Urbanisme, le petit "i" correspond au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et les terrains sont classés en zone jaune.

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents sur le site de la Ville de Pont-Audemer : www.ville-pont-audemer.fr
Quand vous avez ouvert le site, vous avez des icônes sur la gauche : aller dans "réaliser" "Le PLU" ensuite 6ème paragraphe "PLU - ZPPAUP" - règlement (en bleu) documents consultables ou à télécharger.

Pour le PPRI 8ème paragraphe - règlement - zone jaune.

Vous êtes hors périmètre du Site Patrimonial Remarquable où la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France est obligatoire.

Si vous avez des renseignements plus techniques à demander vous pouvez contacter le Service Urbanisme Mutualisé qui est notre service instructeur au 02.32.20.21.10 (M. Philippe WAGNER)

Espérant avoir répondu à vos questions ,

Cordialement

Le Service Urbanisme

Josette LECOT

-----Message d'origine-----

De : bureau.archiconcept@orange.fr [mailto:bureau.archiconcept@orange.fr]

Envoyé : jeudi 11 mai 2017 12:20

À : Florent POUPINEL

Objet : A l'attention de M. Florent POUPIPNEl

Un message a été posté sur le site de la ville. Voici son contenu :

Bonjour

J'ai un futur projet sur la ville de pont audemer, et j'aimerais recevoir si cela est possible le règlement d'urbanisme de la zone.

Mes parcelles en référence : AR n° 509, 511, 516, 287, 149, 331, 140 et 139 se situent le long du boulevard Georges Pompidou.

je vous remercie par avance de votre reponse.

Cordialement,

F heudron

La personne a laissée les coordonnées suivantes afin de lui répondre :

217 rue de la galopinière 27300 bernay

02 32 46 07 80

06 09 02 19 53